AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°9
25 Avril 1979

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION **PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE**
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES DU RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la Circonscription . 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements Quartier Cantarel MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) XXXXXX 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

CONCOURS

POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU DE LA VIGNE

1°) - Un concours pour la détection des foyers primaires de Mildiou est organisé dans les départements dépendant de la Station d'Avertissements Agricoles - PROVENCE - ALPES - COTE d'AZUR et CORSE .

2°) - Dans chacune des régions définies ci-après a lieu un concours indépendant :

Alpes-Maritimes : le département .

Corse : les deux départements .

Var : a) - la région littorale .
b) - la région moyenne du département comprenant St-MAXIMIN, BRIGNOLES, FLASSANS, les ARCS .
c) - le reste du département .

Bouches-du-Rhône : a) - région de TARASCON, ARLES et Delta du Rhône .
b) - le reste du département .

Vaucluse : a) - la vallée du Rhône .
: b) - la vallée de la Durance et du Calavon
: c) - le reste du département .

Drôme : la région située au Sud du parallèle passant par CHATEAUNEUF-du-RHONE

Ardèche : la région située au Sud d'une ligne passant par ROCHEMAURE-AUBENAS .

3°) - Prix - Dans chacune des régions ainsi déterminées il sera attribué un abonnement gratuit au "BULLETIN TECHNIQUE" (avec PHYTOMA) de notre Station pour la campagne 1980 aux trois personnes ayant trouvé les premiers foyers .

4°) - Après avoir trouvé les taches de Mildiou le concurrent devra en informer immédiatement la Station d'Avertissements Agricoles soit par téléphone, soit par la voie postale en faisant parvenir à la Station, sous enveloppe affranchie, des feuilles portant des taches de Mildiou et glissées dans un sachet plastique (la date et l'heure de la communication téléphonique ou le cachet de la Poste seront seuls pris en considération) .

L'envoi devra être accompagné des indications suivantes :

- nom, prénom et adresse du concurrent .
- nom de la commune, du lieu dit, du propriétaire de la vigne où aura été trouvée la tache de Mildiou .
- nature du cépage, situation des feuilles atteintes, nombre de souches atteintes s'il y a lieu .
- situation (côteau, plaine, bas-fond) de la parcelle .
- date exacte de la découverte .

5°) - Seuls seront valables les envois qui auront été reconnus par la Station d'Avertissements Agricoles comme portant bien des taches de Mildiou .

6°) - La durée du concours est limitée au 10 JUIN sauf indications contraires .

P.T.O.

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur Gérant P. Journet CPPAP N° 478 AD

V I G N E

MILDIOU et BLACK-ROT - Poursuivre les mesures préventives .

EXCORIOSE - Ne pas oublier les deux traitements aux stades "pointe verte" (dans les zones tardives) et "2 à 3 feuilles" (dans les zones moyennes)

OIDIUM - Le premier soufrage est à effectuer dès le stade 2-3 feuilles et sur cépages sensibles,à renouveler 15 jours après .

Le triadiméfon (Bayleton 5)) 5 g de M.A./hl, fongicide systémique, peut aussi être utilisé une fois tous les 15 jours jusqu'à la fin de la nouaison; ensuite passer à une lutte classique .

ACARIENS - Que ce soit l'acarien rouge, l'acarien jaune ou l'agent de l'Acariose, leur présence a les mêmes conséquences : ralentissement de la végétation dès le stade E (3 feuilles étalées)

On interviendra si 50 % des feuilles sont habitées (pour l'agent de l'Acariose invisible à l'oeil nu nous envoyer des échantillons en cas de doute) .

Les acariens rouges et jaunes sont justiciables d'un acaricide spécifique tel que :

- tétrasul (Animert V 101) 40 g de M.A./hl .
- dicofol (nombreuses spécialités) 50 g de M.A./hl .
- tétradifon (Tédion) 16 g de M.A./hl .

ou des spécialités telles que Kelthion ou Tédion extra .

Les agents de l'Acariose et de l'Erinose peuvent être éliminés par des soufrages .

PYRALE - Cette chenille est en extension dans le Nord du Vaucluse et dans certaines situations du Var .

Là où elle a produit des dégâts sérieux en 1978 on interviendra dès l'entrée en activité des jeunes larves (à partir du stade E ou F) .

Ce traitement est à renouveler 15 jours plus tard .

- acéphate (Orthène) 75 g de M.A./hl
- décaméthrine (Décis) 7,5 g de M.A./hl
- fenvalérate (Sumicidin) 10 g de M.A./hl .
- méthomyl (Lannate) 62,5 g de M.A./hl .
- méthamidophos (Tamaron, Orthotox) 60 g de M.A./hl .
- perméthrine (Perthrine) 7,5 g de M.A./hl .

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Le premier vol a débuté dans les zones précoces : Corse, littoral varois, Comtat .

Les premiers oeufs ont été déposés à Châteauneuf-du-Pape, mais il est trop tôt pour intervenir .

Nous rappelons qu'en première génération la lutte peut débuter seulement lorsque les dégâts atteignent le seuil de 200 glomérules pour 100 grappes (agglomérats de boutons floraux réunis par les chenilles); seuil déterminé comme la limite en-dessous de laquelle le rendement n'est pas affecté .

Toutefois, dans les zones très contaminées en 1978, une intervention préventive peut être nécessaire .Les dates en seront précisées ultérieurement .

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - Les pluies du 14 au 19Mars ont pu provoquer les premières contaminations qui sont visibles depuis le 10 Avril sur pommiers et poiriers dans les régions de basses et moyennes altitudes .

Dans ces vergers, les pluies contaminatrices (voir conditions dans notre Bulletin Technique du 16 Mars 1979) survenues depuis cette date sont susceptibles de poursuivre les infections primaires et de provoquer des infections secondaires à partir des taches présentes sur feuilles ou sur jeunes fruits, aggravant d'autant les dégâts possibles .

La protection devra être renouvelée avant la prochaine pluie si le verger n'est plus couvert : traitement lessivé par des pluies (supérieures à 20-25 mm) ou appliqué depuis plus d'une semaine .

Si on s'est laissé surprendre, traiter dès la fin de la pluie et si possible dans les 24 heures après le début de la contamination avec un fongicide classique ou en cas de néces-

..../....

sité absolue jusqu'à 4-5 jours après le début de la pluie avec benlate (Bénomyl), méthyl-thiophanate (Pelt) ou carbendazime (Bavistine, Sandomil, Dérosal) .

SEPTORIOSE du POIRIER - Dès l'apparition des premières taches sur les variétés sensibles, on appliquera l'un des produits valables contre les Tavelures .

PUCERONS - Continuer la surveillance pour intervenir dès l'apparition des premiers foyers de pucerons mauves sur poiriers et de pucerons cendrés sur pommiers .Tous deux déforment les feuilles .

ENTOMOSPORIOSE SUR COINGS - Dès l'apparition des premières taches, une protection à l'aide de l'un des produits valables pour les Tavelures devra être effectuée et renouvelée en fonction des pluies

PSYLLE DU POIRIER - Se conformer aux indications données dans notre dernier Bulletin Technique pour renouveler le traitement conseillé au stade G-H, une quinzaine de jours après celui-ci, soit à partir des 5-6 Mai dans les situations les plus précoces .On emploiera une pyréthrine de synthèse .

NOCTUELLES DEFOLIATRICES - Leur présence est parfois observée, notamment en vergers de pommiers de la basse vallée du Rhône et de la Durance .Dans ce cas on emploiera de préférence un produit également valable contre les pucerons comme acéphate (Orthène) à 75 g de M.A./hl ou méthomyl poudre mouillable (Lannate) à 100 g de M.A./hl .

HYPONOMEUTES - Sur amandiers entre autres leur pullulation peut détruire une grande partie du feuillage .Donc si la présence de leurs chenilles est observée on effectuera une intervention dès que celles-ci tisseront les premiers fils de soie et si leur nombre le justifie .Utiliser de préférence le bacillus thuringiensis (Dipel ou Bactospéine) ou si l'attaque est très forte dichlorvos (nombreuses spécialités), mévinphos (nombreuses spécialités) ou phosalone (Azofène, Zolone) .Ces deux derniers sont également valables contre les pucerons .

LISTE DES PESTICIDES NON DANGEREUX POUR LES ABEILLES -

Cette liste concerne les produits dont le caractère "non dangereux pour les abeilles" a été reconnu officiellement par le Ministère de l'Agriculture .Mais l'inocuité de ces produits vis à vis des insectes pollinisateurs n'est pas absolue, et leur application aux heures chaudes de la journée, surtout en traitement à bas volume/hectare, doit être évitée

- amitraz (I,A) : Maitac 20, Tudy .
- bromophos-méthyl (I) : Nexion, Rhodianex .
- bromopropylate (A) : Néoron .
- chinométhionate (A, F) : Morestan .
- cyhexatin (A) : Mitacid, Plictran .
- dialiphos (I) : Torak .
- dicofol (A) : nombreuses spécialités .
- diéthion (I, A) : Hyléмох poudre, Rhodocide .
- endosulfan (I) : nombreuses spécialités .
- phosalone (I, A) :Azophène, Zolone .
- pirimicarbe (I) : Pirimor .
- polychlorocamphane (I) : Sopraphène .
- pyrazophos (F) : Afugan .
- pyréthrines synergisées (I) : Fogox .
- roténone (I) : Cubérol .
- tétradifon (A) : n'est plus commercialisé qu'en association .
- tétrasul (A) : Animert V 101 .
- toxaphène (I) : Phénoryl

(I = insecticide, A = Acaricide, F = Fonficide) .

ATTENTION -

De nombreuses spécialités commerciales sont des associations de plusieurs matières actives .Il ne suffit pas qu'un ou plusieurs des composants soient sur la liste ci-dessus, mais il faut que tous y soient pour que la spécialité soit non dangereuse pour les abeilles .

Des empoisonnements d'abeilles ayant encore eu lieu cette année, il est rappelé que l'usage des pesticides est réglementé par les arrêtés des 25 Février 1975 et 4 Février 1976 .

ACARIEN ROUGE - Si le traitement conseillé n'a pu être effectué, on le réalisera dès réception en régions précoces, les premières pontes de printemps vont en effet avoir lieu très prochainement dans ces régions .Ailleurs, attendre pour intervenir qu'environ 50 % des oeufs aient éclos .

CAPNODE - Les larves de ce ravageur rongent le collet ou les racines des arbres fruitiers à noyau surtout en sol non irrigué .Dans les vergers où leurs dégâts ont été observés, on traitera dès que possible le sol entourant le collet avec un produit en granulé tel que : chlorméphos (Dotan), chlorpyriphos (Dursban), éthoprophos (Mocap), fonofos (Dyfonate), lindane (nombreuses spécialités), parathion éthyl (nombreuses spécialités), phoxime (Agridine, Volaton), trichloronate (Phytosol) .

MINEUSE MARBREE DU POMMIER - Dans les vergers, peu nombreux, habituellement très attaqués, il conviendra de traiter juste après la floraison avec diflubenzuron (Dimilin) 18,75 g de M.A./hl ou dès l'apparition des premières mines avec méthomyl (Lannate) 50 g de M.A./hl, ce dernier étant également valable contre les pucerons et certaines chenilles (tordeuses, noctuelles .....)

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

FRAISIER - Surveiller la présence éventuelle des acariens pour intervenir si nécessaire avec un acaricide spécifique parmi les suivants "non dangereux pour les abeilles" et autorisés sur cultures légumières :

- bromopropylate	37,5 g M.A./hl	Néoron jusqu'à 15 j de la récolte .
- chinométhionate	12,5 g M.A./hl	Morestan
- cyhexatin	30 g M.A./hl	Mitacid, Plictran jusqu'à 7 j de la récolte .
- tétrasul	40 g M.A./hl	Animert jusqu'à 7 j de la récolte .
-dicofol + tétradifon	50 g + 16 g M.A./hl	Kelthion jusqu'à 15 j de la récolte .

FEU BACTERIEN DU POIRIER

Nous joignons à notre Bulletin un tract destiné à sensibiliser les arboriculteurs sur le FEU BACTERIEN qui menace gravement les vergers français de poiriers, puisqu'un nouveau foyer vient d'être découvert en 1978 en Aquitaine .

Dès que la bactérie agent de cette maladie est implantée dans un verger celui-ci est condamné, aucun pesticide ne pouvant pour l'instant en venir à bout .

Seules des mesures préventives peuvent en retarder l'extension :

- traiter à la bouillie bordelaise à la chute des feuilles,au cours de l'hiver et au débourrement .

  Les fongicides de synthèse étant inactifs sur la bactérie .

- éviter d'utiliser des caisses ayant contenu des fruits provenant des régions contaminées .

De toute façon, signaler au Service de la Protection des Végétaux tous les symptômes se rapprochant de ceux présentés sur le tract .

N.B. - ALTISES SUR VIGNE - Des pullulations d'altises sont signalées dans la région de Tarascon (Bouches-du-Rhône) .Dans des cas semblables on peut intervenir avec carbaryl 75 g de M.A./hl, lindane 8 g de M.A./hl, parathion 30 g de M.A./hl .Ces matières actives sont efficaces aussi sur cigariers .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA